

NUIT DE LA SOLIDARITÉ & **PLAN PAUVRETÉ**

DOSSIER DE PRESSE

La Ville de Marseille amplifie son action
pour lutter contre la grande précarité

MARDI 12 JUILLET 2022
HÔTEL DE VILLE



VILLE DE
MARSEILLE

SOMMAIRE

Introduction

Nuit de la Solidarité et Plan Pauvreté : une volonté affirmée de mieux répondre aux enjeux de la grande précarité

1. Bilan de la Nuit de la Solidarité : mieux connaître la situation des personnes à la rue

Le profil des personnes à la rue

Les conditions de vie des personnes à la rue

2. Un Plan Pauvreté pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de grande précarité

Les 8 grandes orientations

Un appel à contributions

Introduction

Nuit de la Solidarité et Plan Pauvreté : Une volonté affirmée de mieux répondre aux enjeux de la grande précarité

Depuis deux ans, **la Ville de Marseille s'est engagée dans une démarche volontariste et partenariale afin de faire reculer la grande précarité, avec pour priorité, d'apporter des réponses adaptées aux urgences sociales vécues par ses habitants.**

Cette volonté politique affirmée s'est traduite particulièrement par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Création de 150 places d'hébergement d'urgence pour des familles en situation de grande précarité et des femmes victimes de violences,
- Doublement des subventions aux associations de solidarité,
- Signature d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants,
- Augmentation du budget municipal dédié à la solidarité de 2 millions d'euros en 2022,
- Création de douches municipales en préfiguration d'un Pôle Municipal Hygiène et Santé qui sera livré fin 2023,
- Renforcement des champs d'intervention du CCAS par une augmentation sensible de ses moyens humains et financiers.

La Ville de Marseille a souhaité compléter ces dispositifs par une contractualisation inédite avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. La Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) est la concrétisation de ce partenariat.

Marseille est la première commune de France à s'engager dans cette politique volontariste avec l'Etat qui était jusqu'alors une compétence du Département et des Métropoles.

Dotée d'un budget de 1.4 M€ (700 000€ de l'Etat et 700 000€ de la Ville), cette convention se décline à partir d'un plan d'action qui vise notamment à améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Cette orientation municipale forte s'est traduite également par la volonté de mieux connaître et de mieux comprendre les conditions de vie et le profil des personnes à la rue. La première Nuit de la Solidarité marseillaise, organisée le 20 janvier 2022, a ainsi permis de mieux identifier les profils et les besoins des personnes sans abri.

1. Bilan de la Nuit de la Solidarité

Mieux connaître la situation des personnes à la rue

Dispositif national auquel la Ville de Marseille a participé pour la première fois le 20 janvier 2022, la Nuit de la Solidarité a pour objectif de **recenser mais surtout de mieux comprendre les conditions de vie et le profil des populations à la rue.**

800 bénévoles, répartis en 120 équipes de maraude, en collaboration avec le Samu social et les associations, ont sillonné l'hypercentre et les principaux noyaux villageois de Marseille afin de mener une opération de recensement dans la rue (hors squats, lieux privés, parcs, souterrains).

Ainsi, **à partir d'un panel de 455 personnes interrogées,** cette première édition marseillaise de la Nuit de la Solidarité a permis de mieux connaître le profil des personnes à la rue, leurs conditions de vie et le niveau de non-recours au droit dont elles sont victimes.

PROFIL DES PERSONNES À LA RUE

- répartition genre : **80% hommes 20% femmes**
- répartition âge : **+60% ont plus de 40 ans**
- **70% sont à la rue depuis plus d'un an**
- **57% n'ont aucune ressource fixe**

CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES À LA RUE

- **37% ne peuvent pas prendre une douche régulièrement**
- **48% ne peuvent pas prendre de repas chauds régulièrement**
- **53% n'appellent plus ou n'ont jamais appelé le 115**
- **Seulement 15% sont accompagnées par une structure sociale**
- **66% des personnes accompagnées ont demandé un logement social contre 34% des non-accompagnés**
- **70% des personnes accompagnées ont accès aux soins contre 40% des personnes non-accompagnées par un travailleur social**
- **40% vivent principalement des minimas sociaux contre 20% des non-accompagnés**

Les personnes à la rue à Marseille connaissent des situations de grande précarité qui se traduit notamment par le manque d'accès aux commodités et besoins essentiels. Près d'un sans-abri sur deux ne peut prendre de repas chaud régulièrement, et plus d'un tiers manquent d'accès à l'eau pour se laver. L'accès à l'hébergement d'urgence est aussi rare, car plus de la moitié des sans-abris ont renoncé à appeler le 115.

Cette situation de précarité s'explique notamment par le manque d'accompagnement social qui ne concerne que 15% des personnes à la rue. Pourtant, nous constatons que l'accompagnement social améliore significativement les conditions de vie des personnes à la rue. Les sans-abris sont ainsi deux fois plus nombreux à bénéficier des minima sociaux s'ils sont accompagnés par une structure sociale, mais également d'une meilleure prise en charge médicale, et d'une aide réelle pour trouver un logement pérenne.

2. Un Plan Pauvreté pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de grande précarité

Les informations recueillies lors de la première Nuit de la Solidarité ont confirmé et complété le diagnostic territorial qui a conduit à l'élaboration du Plan Pauvreté Ville/Etat.

Ce Plan se décline, pour l'année 2022, en **8 grandes orientations** :

1. Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe;
2. Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité;
3. Favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant dans les campements et bidonvilles;
4. Accroître les capacités d'accompagnement social du samu social municipal en les coordonnant avec les maraudes mixtes associatives;
5. Affiner et partager le diagnostic sur les besoins du territoire par la mise en place d'un observatoire de la précarité;
6. Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires;
7. Développer une offre de douches et de bagagerie accessible à tous sur l'ensemble du territoire;
8. Former et accompagner les intervenants sociaux pour renforcer l'accès aux droits des publics en difficulté.

Dans la continuité de toutes ces actions menées contre la pauvreté, la Ville de Marseille a décidé de renouveler l'organisation de **la Nuit de la solidarité** en 2023 et dans les années suivantes.

UN APPEL À CONTRIBUTIONS

Pour mettre en œuvre les orientations du Plan Pauvreté, la Ville lance un appel à contributions dédié aux acteurs locaux de la solidarité.

Modalités de l'appel à contributions :

Un appel à contribution est organisé du 8 juillet au 12 août 2022;
Il porte sur les 8 grandes orientations de la politique municipale contre la pauvreté pour l'année 2022;
Cet appel à contributions est en ligne sur le site de la Ville de Marseille et accessible à partir du guichet unique;

L'instruction des dossiers sera effective dès la clôture de cette procédure afin de permettre une première répartition des subventions lors du Conseil Municipal de septembre.

CONTACT PRESSE

Mail : presse@marseille.fr

Tél. : 04 91 14 64 63

Portable : 06 32 29 93 71

54, rue Caisserie - 13002 Marseille

www.marseille.fr